



comment faire pour reprendre mesure de tutelle en famille

Par **Cantona03**, le **03/11/2023** à **00:34**

bonsoir,

En juin 2022, j'ai été nommée à ma demande curatrice de ma mère, en octobre 2022, j'ai du demander à être dessaisi au profit d'un tiers en raison de difficultés familiales avec une soeur.

La situation avec la tutrice est très compliquée, double discours ... notre situation familiale étant résolu, seul point positif, nous avons sollicité le tribunal pour reprendre la gestion de la mesure vu que le motif du changement n'existait plus.

Ma mère a été mise sous tutelle en juin 2023, nous n'avons pas été notifiés du jugement, problème donc comment faire appel d'une décision dont on ne connaît pas la date. La tutrice nous a fait part de la mise sous tutelle mais le délai, je croyais, était dépassé. A part quand je lis votre site.

Sur les conseils du greffe, au moment de la consultation des comptes cet été, j'ai fait une lettre en tierce opposition. Ce jour nous avons été reçu mes soeurs et moi auprès de la juge sans ma mère, n'étant pas auditionnable.

La juge a noté un problème dans cette demande car nous pouvions faire appel, j'ai précisé avoir l'information après date, mais il est fort possible qu'elle dise non. Et d'autant qu'elle note que malgré la situation résolue, la tutrice fait ce qu'il faut, nous ne sommes pas rentrés dans des conflits ce n'était pas le lieu. Donc décision sera rendue le 14 décembre, que pouvons nous faire en cas de refus, qui est selon nous possible. Est ce qu'un appel pourra nous apporter enfin un retour à une situation claire comme elle l'était avant le souci familial.

Par **Visiteur**, le **03/11/2023** à **06:53**

Bonjour

Lorsqu'il y a ou il y a eu conflit familial, un juge préfère la plupart du temps, désigner un tuteur extérieur .

Par **Cantona03**, le **03/11/2023** à **07:41**

Oui je le sais, mais ce n'est pas ma question en fait, vu que la situation qui a amené le changement n'existe plus et que c'est surtout la curatrice enfin tutrice qui provoque des soucis à présent, donc ma question comment faut il faire ?

Par **Visiteur**, le **03/11/2023** à **09:02**

Bonjour,

Quels types de soucis pose la tutrice ? Logiquement elle fait son boulot pour préserver les intérêts de la personne protégée et ne rend des comptes qu'au juge....